

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1^{er} janvier 2022

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2022 TTC
3 - SALLE DU BOURGNEUF - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS	
a) Pour la grande salle	
3-1 Pour une réunion ou assemblée générale d'association : locataire de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
3-2 Pour un vin d'honneur ou réception des familles liée à décès, concours de belote ou assimilé : location	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers	63,70
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers	136,20
3-3 Pour la grande salle avec cuisine (réunion avec buffet, repas, ...) : location	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers	102,90
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers	225,00
3-4 Pour la grande salle sans cuisine (repas froid, ...) : location	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers	74,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers	159,20
c) Pour la petite salle	
3-5 Pour une réunion ou assemblée générale d'association : locataire de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
3-6 Pour un vin d'honneur ou réception des familles liée à décès: location	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers	33,40 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers	69,90 €
3-7 Pour la petite salle avec cuisine (réunion avec buffet, repas, ...) : location	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers	52,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers	110,30 €
e) Divers	
3-8 Arrhes dans la limite du prix de la location	42,00 €
3-9 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	225 € NET DE TVA
3-10 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	montant de la location TTC
3-11 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 3-14 ci-après	gratuit
Si le coût calculé est inférieur à 10 €	
Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°3-14 ci-après	voir tarif 3-14
3-12 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé l'heure :	22,50 € NET DE TVA
3-13 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure	22,50 € NET DE TVA
3-14 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue	
- Assiette plate D240	3,24 €
- Tasse	0,96 €
- Couteau de table	1,20 €
- Fourchette de table	0,42 €
- Cuillère de table	0,54 €
- Cuillère à café	0,24 €
- Verre Amélia 16 cl	2,04 €
- Broc à eau = pichet verre	2,52 €
- Saladier	3,12 €
- Plat inox	8,64 €
- Corbeille inox	6,24 €
- Plateau	6,12 €